

Annexe F2a des lignes directrices pour les appels à propositions

**GRILLE DE VERIFICATION ET D'EVALUATION DES PROPOSITIONS DE
SUBSIDES
(2^E TOUR, PARTIE B)**
Appel à propositions

Comment la recherche sur la participation inclusive contribue-t-elle au développement d'une société plus solidaire ?

BEL22001-10057

Grille complétée par : _____ Date : __/__/__

I. DONNÉES D'IDENTIFICATION

Numéro de référence :	
Titre de l'action :	
N° Navision :	
Demandeur (pays) :	
Région(s) ou pays(s) cible(s) :	
Montant demandé :	EUR : Monnaie locale :
Durée :	X mois

II. VÉRIFICATION

1. Vérification administrative	Oui	Non
1. Le formulaire de proposition correct a été utilisé.		
2. Le formulaire de proposition est complété et signé.		

3. Le formulaire de proposition est rédigé dans la langue requise (EN ou FR) et au format électronique.		
4. Les annexes requises sont jointes et au format électronique.		
5. Le demandeur a rempli et signé le formulaire de déclaration.		
6. Le cas échéant, le codemandeur a rempli et signé le formulaire de mandat.		
7. Le budget est joint, équilibré et présenté dans le format requis et libellé en euros.		
8. Le cadre logique est complété et joint en annexe.		
2. Vérification de l'éligibilité		
9. Tous les (co-)demandeurs remplissent les critères d'admissibilité visés au point 2.1.1. des lignes directrices.		
10. Le projet sera mis en œuvre dans les pays cibles		
11. La durée de l'action est comprise entre 6 et 12 mois.		
12. La contribution demandée se situe entre le minimum et le maximum autorisés.		
13. Les coûts présentés dans le budget de l'action sont des coûts éligibles		
14. La contribution demandée n'a pas été modifiée de plus de 15 % par rapport au montant exigé au stade de la note conceptuelle et reste inférieure à la limite maximale.		
15. Des états financiers récents (<2 ans) du demandeur principal (et, le cas échéant, du codemandeur), certifiés par un organisme indépendant, sont joints.		
16. La preuve de l'implantation locale est jointe (demandeur principal).		
17. Preuve de 2 programmes de recherche dans le passé (demandeur principal et codemandeur le cas échéant)		
<p>Conclusion : la proposition sera prise en compte dans l'évaluation</p> <p>Commentaires :</p>		

III. ÉVALUATION

Lignes directrices pour la notation

Cette grille d'évaluation est divisée en **sections** et en **sous-sections**. Pour chaque sous-section, une note de 1 à 5 est attribuée, conformément au barème d'évaluation ci-dessous :

Note	Évaluation
1	Très inadéquat
2	Inadéquat
3	Moyen
4	Bon
5	Très bon

Ces notes doivent être additionnées pour obtenir la note totale de la section en question. Les notes totales des sections doivent être reportées au point 6 et additionnées pour obtenir la note globale de la candidature en question.

Pour chaque section, une case est prévue pour rédiger des commentaires - qui doivent porter sur les points abordés dans la section en question. Chaque **section** doit faire l'objet d'un commentaire. Si un évaluateur attribue une note de 1 (très inadéquat), 2 (inadéquat) ou 5 (très bon) à une sous-section, il doit le justifier dans la case « commentaires ». Ces cases peuvent être agrandies si nécessaire.

Capacité financière et opérationnelle	Note max	Note
18. Le demandeur et, le cas échéant, ses codemandeurs/partenaires, disposent-ils d'une expérience suffisante en matière de gestion de projets de recherche ?	5	
19. Le demandeur et, le cas échéant, ses codemandeurs/partenaires, disposent-ils d'une expertise technique suffisante en matière de participation inclusive ? (notamment par le biais d'expériences de recherche antérieures dans le pays concerné par la recherche)	5	
20. Le demandeur et, le cas échéant, ses codemandeurs/partenaires, disposent-ils d'une capacité de gestion adéquate ? (notamment en ce qui concerne le personnel, les installations et la capacité à gérer le budget de l'action)	5	
21. Le demandeur dispose-t-il de sources de financement stables et suffisantes ?	5	
Note totale (1)	20	
Commentaires :		

Si la demande obtient une note totale inférieure à « moyenne » (12 points) pour la section (1) capacité financière et opérationnelle, elle sera éliminée par le comité d'évaluation.

Pertinence de l'action	Note max.	Note
22. Report de la note totale obtenue lors de l'évaluation de la note conceptuelle	30	
Note totale (2)	30	
Commentaires :		

Efficacité et faisabilité de l'action	Note max.	Note
23. Les activités proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes avec les objectifs (généraux et spécifiques) et les résultats escomptés ?	5 (x 2)**	
24. Le plan d'action (de travail) est-il clair et réalisable (temps, moyens alloués) ?	5	
25. La demande contient-elle des indicateurs objectivement vérifiables permettant d'évaluer les résultats de l'action ? Une évaluation est-elle prévue ?	5	
26. Le niveau d'implication et de participation à l'action des différents acteurs concernés est-il satisfaisant ?	5	
Note totale (3)	25	
Commentaires :		

** score multiplié par 2 en fonction de son importance.

Durabilité de l'action	Note max.	
27. L'action est-elle susceptible d'avoir un impact tangible (par exemple sur les groupes cibles, sur la visibilité de la recherche, sur la participation inclusive en Afrique, sur l'utilisation possible par les parties prenantes nationales, européennes et internationales, sur l'amélioration de la qualité de la recherche) ?	5	
28. La demande est-elle susceptible d'avoir des effets multiplicateurs ? (en particulier, la probabilité de reproduction et d'extension des résultats de l'action, et la diffusion de l'information)	5	
29. Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables ? <ul style="list-style-type: none"> - d'un point de vue financier (<i>comment les activités seront-elles financées à la fin du subside ?</i>) - d'un point de vue institutionnel (<i>existe-t-il des structures/donateurs qui permettront de poursuivre les activités à la fin de l'action ? Y aura-t-il une « appropriation » locale des résultats de l'action ?</i>) - au niveau politique (le cas échéant) (<i>quel sera l'impact structurel de l'action - par exemple, conduira-t-elle à de meilleurs programmes, à la sensibilisation de la population, des acteurs nationaux, européens et internationaux, à des lois, à des codes de conduite, à des méthodes, etc.</i>) - du point de vue des aspects transversaux (le cas échéant) (<i>l'action aura-t-elle un impact positif/négatif sur l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, les droits de l'homme, etc.</i>) ? 	5	
Note totale (4)	15	
Commentaires :		
Budget et rapport sur le ratio coût-efficacité de l'action	Note max.	
30. Les activités sont-elles correctement prises en compte dans le budget ?	5	
31. Le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	5	
Note totale (5)	10	
Commentaires :		

Note globale et recommandation	Note max.	Note
1. Capacité financière et opérationnelle	20	
2. Pertinence de l'action	30	
3. Efficacité et faisabilité de l'action	25	
4. Durabilité de l'action	15	
5. Budget et rapport sur le ratio coût-efficacité de l'action	10	
NOTE GLOBALE	100	

Seules les propositions ayant obtenu une note globale de 60/100 seront présélectionnées.

Recommandation	Pas de sélection provisoire :
----------------	-------------------------------

	OUI / NON
Documents justificatifs relatifs aux motifs d'exclusion fournis	

Les propositions pour lesquelles les documents demandés n'ont pas été fournis ne sont pas incluses dans la liste des propositions retenues.